

Athéna Dégressif Panier Equipondéré Leaders Européens

- **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre de créance ».**
- **ISIN : XS3291981549**
- **Période de commercialisation :** Du 20 mai 2026 au 29 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 juillet 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **Durée d'investissement conseillée :** 6 ans, 7 jours (hors remboursement anticipé automatique⁽²⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ effective, **l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « action ».**
- **Cadre d'investissement :** Compte-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication de prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIN »).
- **Emetteur et garant de la formule :** Titre de créance complexe émis par Santander International Products Plc, véhicule d'émission de droit irlandais, offrant une garantie de la formule donnée par Banco Santander S.A.⁽⁴⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

(3) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates et des barrières.

(4) Banco Santander S.A. : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 06 mai 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur nominale du titre de créance, soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale (le 29/07/2026) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 05/08/2032) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou de retraite PERIN, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou retraite PERIN), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans le titre de créance, vous êtes exposés pour une durée allant de 4 trimestres à 24 trimestres et à la performance positive ou négative d'un panier équilibré chaque action ayant le même poids dans le calcul de la performance :

Nom	Ticker	Cotation	ISIN
BNP Paribas SA	BNP FP Equity	Euronext Paris	FR0000131104
Renault	RNO FP Equity	Euronext Paris	FR0000131906
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	MC FP Equity	Euronext Paris	FR0000121014
Cie de Saint-Gobain	SGO FP Equity	Euronext Paris	FR0000125007

... avec un risque de perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équilibré si celui-ci clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 60% de son Cours de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du 4^{ème} trimestre jusqu'à la fin du 24^{ème} trimestre si à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive⁽¹⁾.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,00% par trimestre écoulé depuis le 29/07/2026 (soit 8.00% par année écoulée) si, à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive ou si à la Date de Constatation Finale le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à 90.00% de son Cours de Référence.

La perte en capital peut être totale si le panier équilibré a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné⁽³⁾ : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si le panier équilibré n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5.66%(3)). Les titres de créance peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation et/ou de retraite PERIN. La présente brochure décrit les caractéristiques du **titre de créance** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite PERIN dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. **Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates et des barrières.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne des niveau de clôture hebdomadaires d'un panier équipondéré composé des actions BNP Paribas, Renault, LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton et Cie de Saint-Gobain, observés aux dates suivantes : 29 avril 2026, 6 mai 2026, 13 mai 2026, 20 mai 2026, 27 mai 2026, 3 juin 2026, 10 juin 2026, 17 juin 2026, 24 juin 2026, 1 juillet 2026, 8 juillet 2026, 15 juillet 2026, 22 juillet 2026, 29 juillet 2026

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 23), on compare le niveau de clôture du panier équipondéré à son Niveau de Référence :

Si le panier équipondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive (barrière à 100% au trimestre 4 puis dégressif de 0,50% par trimestre), le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante⁽¹⁾ :

Capital initial
+
Un coupon fixe de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 29/07/2026
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6.77%(2))

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 29 juillet 2032, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de du panier équipondéré à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si le panier équipondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à 90% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 05/08/2032 :

Capital initial
+
Un coupon fixe de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 29/07/2026
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de 5.66%(2))

Cas médian : Si le panier équipondéré clôture à un niveau strictement inférieur à 90.00% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 05/08/2032 :

Capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%(2))

Cas défavorable : Si le panier équipondéré clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 05/08/2032 :

Capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équipondéré entre son Niveau de Référence et son niveau final le 29/07/2032
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de -9.05%(2))

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur et / ou du garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau, des taux du panier équipondéré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un Remboursement Automatique Anticipé possible : De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 23, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, le panier équilibré clôturé à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur récupère⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son capital initial majoré du coupon fixe de 2,00%(1) par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6.77%(2)).
- Un Remboursement Conditionnel du Capital à l'Échéance : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et le panier équilibré clôturé à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence mais strictement inférieur à 90% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère⁽¹⁾ alors à la Date d'Échéance son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%(2)).
- Un gain plafonné fixe : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si le panier équilibré clôturé à un niveau supérieur ou égal à 90.00% son Niveau de Référence, l'investisseur récupère alors à la Date d'Échéance son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 29/07/2026 (soit un gain de 148,00% et un Taux de Rendement Annuel Net de 5.66%(2)).

INCONVÉNIENTS

- Le titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - Si, à la Date de Constatation Finale, le Niveau du Panier Équilibré est inférieur à 60% de son Niveau de Référence.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIN), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de trimestre 4 et 7 jours à trimestre 24 mois et 7 jours.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du panier équilibré, du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6.77%(2)).
- Le rendement du titre de créance est très sensible à une faible variation du niveau du panier équilibré autour de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé en cours de vie, et des seuils de 90.00% et 60% de son Niveau de Référence à la Date de Constatation Finale.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur et / ou du garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

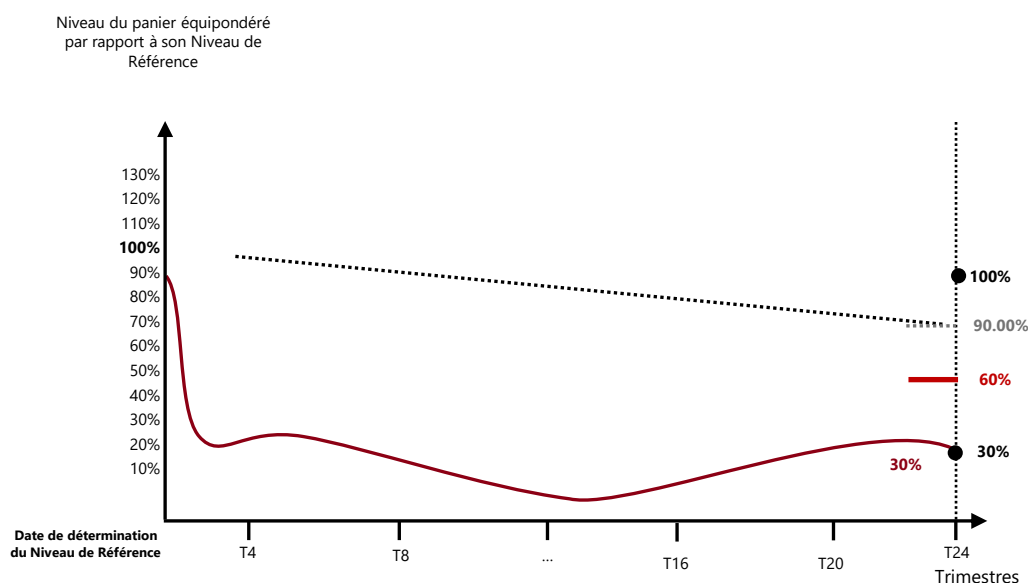
- **Risque de perte en capital** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de mise en résolution** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voir même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **Risque de fluctuation du prix du produit** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque lié à l'inflation** : Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT (1/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- | | |
|---|--|
| Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 24) | — Évolution du panier équilibré |
| Seuil de versement des gains à l'échéance | ● Part du capital remboursé |
| — Seuil de perte en capital à l'échéance | - - - - - Différence entre le montant de remboursement du produit et le cours du sous-jacent |

Scénario défavorable : À la Date de Constatation Finale, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence



À l'issue des trimestres 4 à 24, aux Dates de Constatation Trimestrielles correspondantes, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors à la Date d'Échéance le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équilibré, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net négatif de -18.93%(2), similaire à un investissement direct dans le panier équilibré(3). **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur et / ou du garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

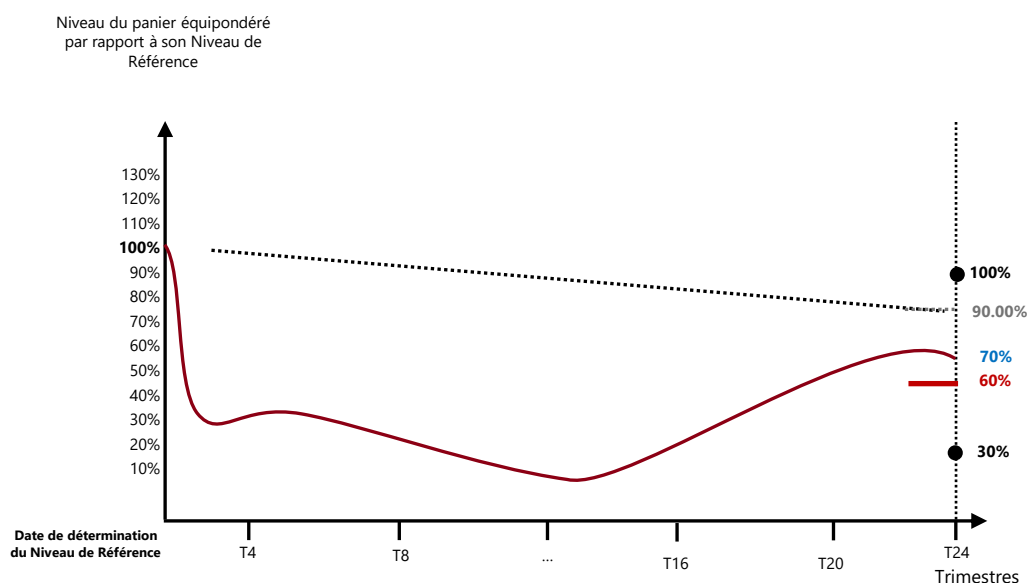
(3) Hors dividendes réinvestis.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT (2/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- | | |
|---|--|
| Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 24) | — Évolution du panier équilibré |
| Seuil de versement des gains à l'échéance | ● Part du capital remboursé |
| — Seuil de perte en capital à l'échéance | - - - - - Différence entre le montant de remboursement du produit et le cours du sous-jacent |

Scénario médian : À la Date de Constatation Finale, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence



À l'issue des trimestres 4 à 24, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 90,00% de son Niveau de Référence (70% dans cet exemple) mais strictement supérieur à 60% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -6,69%⁽²⁾, pour un investissement direct dans le panier équilibré (3), du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ du **titre de créance**.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur et / ou du garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

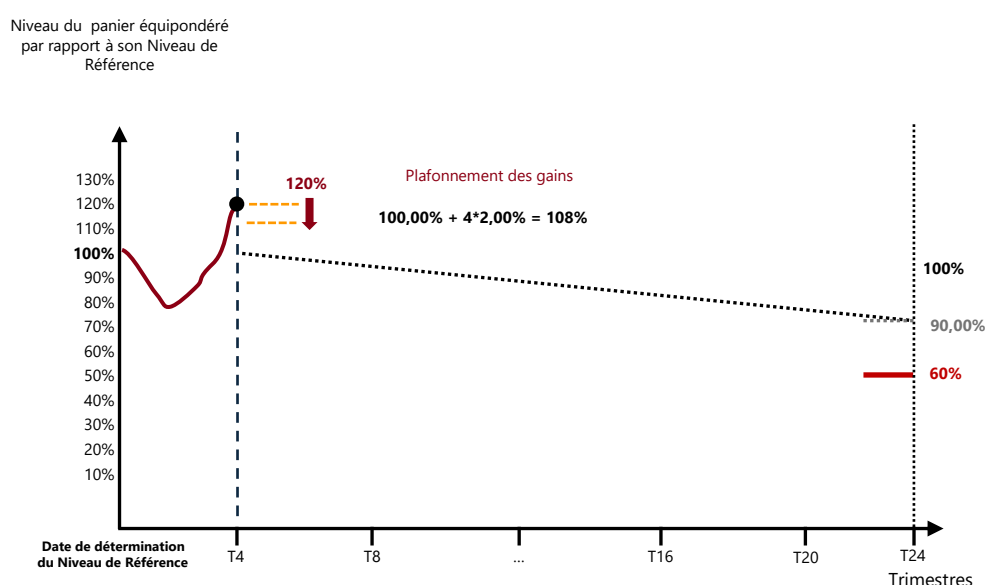
(3) Hors dividendes réinvestis.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT (3/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- | | |
|---|--|
| Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 24) | — Évolution du panier équilibré |
| Seuil de versement des gains à l'échéance | ● Part du capital remboursé |
| — Seuil de perte en capital à l'échéance | - - - - - Différence entre le montant de remboursement du produit et le cours du sous-jacent |

Scénario favorable : Dès la première Date de Constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique Dégressive



À l'issue du mois 4, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son capital initial majoré d'un coupon fixe de 2,00% par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,77%(2), contre un Taux de Rendement Annuel Net de 18,39%(2) pour un investissement direct dans l'action la moins performante(3), du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par trimestre.

Le rendement du titre de créance est très sensible à une faible variation du niveau du panier équilibré autour des seuils de 90,00% et 60% à la date de constatation finale.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur et / ou du garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Hors dividendes réinvestis.

ZOOM SUR LE(S) SOUS-JACENT(S)

BNP Paribas

BNP Paribas est l'un des principaux groupes bancaires européens, offrant une large gamme de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux institutions. Le groupe est actif dans la banque de détail, la gestion d'actifs, la banque d'investissement et les services de financement. Présent dans plus de 60 pays, BNP Paribas joue un rôle clé dans le financement de l'économie européenne et accompagne la transition énergétique à travers des initiatives de finance durable.

<https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/>

Renault est un constructeur automobile français majeur, spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules particuliers et utilitaires. Le groupe est engagé dans la transition vers la mobilité électrique et développe des solutions innovantes en matière de connectivité et de services de mobilité. Fondé en 1899, Renault opère à l'international et s'appuie sur des partenariats stratégiques, notamment au sein de l'Alliance avec Nissan et Mitsubishi.

<https://www.boursorama.com/cours/1rPRNO>

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

LVMH est le leader mondial du luxe, regroupant un portefeuille de marques prestigieuses dans les secteurs de la mode, de la maroquinerie, des vins et spiritueux, des parfums et cosmétiques, ainsi que de l'horlogerie et de la joaillerie. Le groupe se distingue par son savoir-faire, son innovation et son positionnement haut de gamme. Présent à l'échelle mondiale, LVMH bénéficie d'une forte diversification et d'une clientèle internationale.

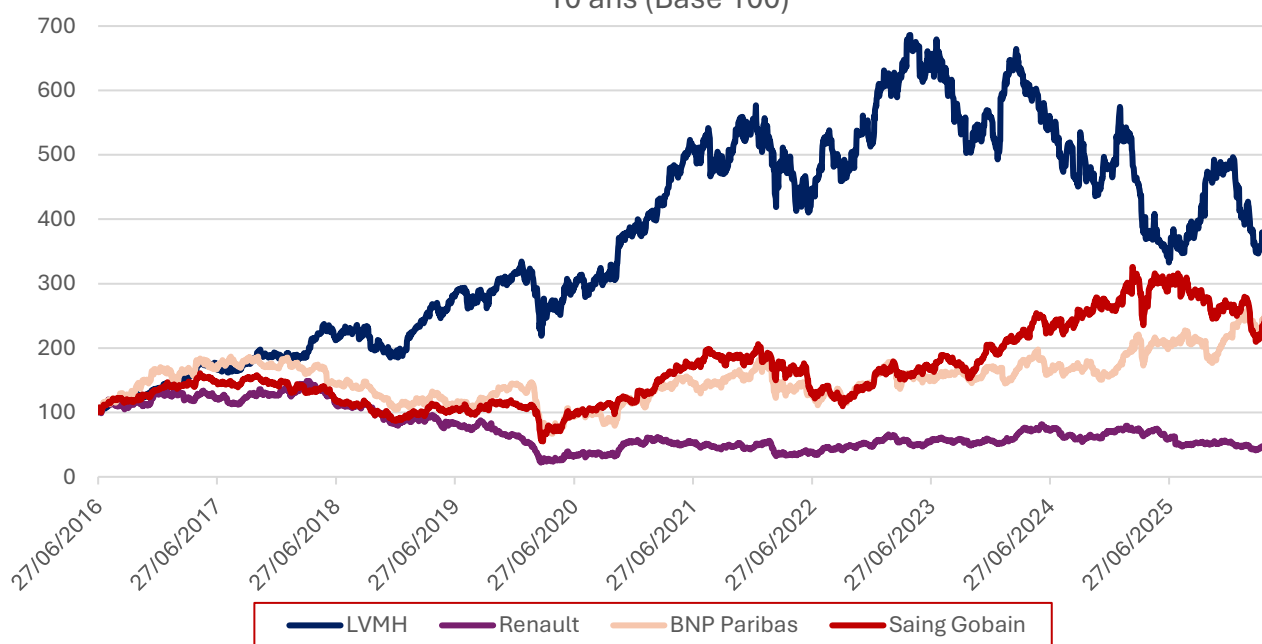
<https://www.boursorama.com/cours/1rPMC/>

Cie de Saint-Gobain

Saint-Gobain est un groupe industriel français spécialisé dans la conception, la production et la distribution de matériaux de construction et de solutions pour l'habitat. L'entreprise développe des produits innovants dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la rénovation et de la construction durable. Fondé en 1665, Saint-Gobain est présent dans de nombreux pays et joue un rôle clé dans la transition vers des bâtiments plus durables et moins énergivores.

<https://www.boursorama.com/cours/1rPSGO/>

Evolution des cours des actions BNP FP, RNO FP, SGO FP et MC FP depuis 10 ans (Base 100)



Source: Bloomberg, du 27/06/2016 06/05/2026

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché ainsi que des données simulées.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Santander International Products Plc. véhicule d'émission dédié de droit anglais

Garant de la formule : Banco Santander S.A. : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 06 mai 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Substitution de l'émetteur : La substitution de L'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de L'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Distributeur : TP ICAP

Sous-jacent : Les actions BNP Paribas SA (BNP FP Equity), Renault (RNO FP Equity), LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (MC FP Equity), Cie de Saint-Gobain (SGP FP Equity)

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 20/05/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : du 20 mai 2026 au 29 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Athéna Dégressif Panier Equipondéré Leaders Européens » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29/07/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Cours de Référence : Le Cours de Référence correspond à la moyenne des cours de clôture aux dates de constatation du Cours de Référence d'un panier équipondéré composé des actions BNP Paribas, Renault, LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton et Cie de Saint-Gobain.

Dates de Constatation du Cours de Référence : 29/04/2026, 06/05/2026, 13/05/2026, 20/05/2026, 27/05/2026, 03/06/2026, 10/06/2026, 17/06/2026, 24/06/2026, 01/07/2026, 08/07/2026, 15/07/2026, 22/07/2026, 29/07/2026

Date de Constatation Finale : 29/07/2032

Date d'Echéance : 05/08/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

Dates de Constatation Trimestrielle : 29/07/2027, 29/10/2027, 31/01/2028, 28/04/2028, 31/07/2028, 30/10/2028, 29/01/2029, 30/04/2029, 30/07/2029, 29/10/2029, 29/01/2030, 29/04/2030, 29/07/2030, 29/10/2030, 29/01/2031, 29/04/2031, 29/07/2031, 29/10/2031, 29/01/2032, 29/04/2032, 29/07/2032

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : 05/08/2027, 05/11/2027, 07/02/2028, 08/05/2028, 07/08/2028, 06/11/2028, 05/02/2029, 08/05/2029, 06/08/2029, 05/11/2029, 05/02/2030, 07/05/2030, 05/08/2030, 05/11/2030, 05/02/2031, 07/05/2031, 05/08/2031, 05/11/2031, 05/02/2032, 06/05/2032, 05/08/2032

Barrière de Remboursement Anticipé Automatique : La barrière de remboursement anticipé automatique est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin de trimestre 4 puis dégressive de 0,50% par trimestre jusqu'à atteindre 90.50% à la fin du trimestre 23.

Seuil de versement des gains à l'échéance : 90.00% du Niveau de Référence du panier équipondéré

Seuil de perte en capital à l'échéance : 60% du Niveau de Référence du panier équipondéré

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERIN.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Euronext Dublin

Commission de distribution : Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Santander International Products Plc. une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,00% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.

Périodicité et publication de la valorisation : Publication sur Bloomberg, tenue à la disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisation : Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Refinitiv.

Marché secondaire : Santander International Products Plc. peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Agent de calcul : Banco Santander, S.A., ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts.

Code ISIN : XS3291981549

Publication des cours : SIX/Telekurs

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

Disponibilité de la documentation juridique

Les Obligations seront émises dans le cadre du Programme d'Obligations à Moyen Terme d'un montant de 15 000 000 000 d'euros de l'Émetteur daté du 1 juillet 2025, tel que complété de temps à autre (le « Prospectus de Base »), qui contient, entre autres, les conditions générales des Obligations, les conditions générales supplémentaires, les Restrictions de vente et les Facteurs de risque. Les investisseurs potentiels ne doivent pas investir dans les titres sans avoir les connaissances, l'expérience et les conseils professionnels suffisants pour procéder à une évaluation significative des avantages et des risques d'un investissement dans les titres, qui pourrait inclure une perte d'un tel investissement, et doivent examiner attentivement à cet égard les informations contenues dans le prospectus de base disponible à l'adresse <https://ise-prodnr-eu-west-1-data-integration.s3-eu-west-1.amazonaws.com/202407/3a78d7e1-fb15-4cd1-802a-5b50a71b2c23.pdf>, En cas de divergence entre ce matériel marketing et la documentation juridique, la documentation juridique prévaudra. L'approbation du prospectus de base par l'autorité compétente ne doit pas être interprétée comme une approbation du produit. Le Prospectus de Base, le Document de Référence, les éventuels compléments y afférents et les Conditions Définitives contiennent des informations à la date de leur publication, se rapportent à l'opération à laquelle ils se réfèrent et doivent être lus pour les seules informations relatives au produit."

Informations importantes

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par et est sous la responsabilité de TP ICAP, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Athéna Dégressif Panier Equipondéré Leaders Européens ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite PERIN ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US Person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.